



PAR COURRIEL

Repentigny, le 13 décembre 2018

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 2 639 084, 3 066 389, 3 066 390, 3 161 588, 3 161 589, 3 161 590, 3 161 591 et 3 355 324 du cadastre du Québec à Lavaltrie.**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 21 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction 7 mars 2012, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 6 mars 2012 et croquis, 7 pages
3. Courriels du 12 septembre 2012, 1 page
4. Photos 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 56, 54, 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Bureau régional des Laurentides  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Date de l'inspection : 2012-09-28

No de gestion documentaire : 7430-14-01-1133501

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_100-359

Description :  
Vue d'ensemble de l'ouest du terrain.



Photo no : 2

Fichier : IMG\_100-360

Description :  
Vue d'une des plus grandes pousses  
du terrain, situé au sud du terrain.



Photo no : 3

Fichier : IMG\_100-361

Description :  
Vue d'une des pousses du terrain, situé  
au sud du terrain.



photo prises par  
Cherylane Dubé Delarosbil  
2012-09-28.


Photo no : 4	
Fichier : IMG_100-362	
Description : Vue d'ensemble du nord du terrain.	


Photo no : 5	
Fichier : IMG_100-363	
Description : Vue d'une petite pousse. Celle-ci se retrouve à plusieurs endroits sur le terrain. Plus sur les côtés (nord et sud). Il n'y a pas vraiment de rassemblement de cette pousse.	


Photo no : 6	
Fichier : IMG_100-364	
Description : Vue de l'extrémité nord du terrain. Présence d'un long bout de bois. Il y a un dénivelé dans le terrain à cet endroit. Et l'on peut voir dans le haut de l'image, un regroupement de hautes pousses.	



Photo no : 7

Fichier : IMG\_100-365

Description :  
Vue de l'extrémité nord du terrain.  
Pousses plus hautes.



Photo no : 8

Fichier : IMG\_100-365

Description :  
Vue du sol de l'extrémité nord du  
terrain. Petites pousses.



**Picard, Luce**

---

**De:** Picard, Luce  
**Envoyé:** 12 septembre 2012 09:33  
**À:** art 253-54  
**Objet:** RE : 7430-14-01-11335-01 : Plan de restauration : art -53-54

Monsieur art 53-54

J'accuse -réception du rapport F00259 A concernant la restauration du remblai situé sur le lot 3 066 390 et 4 286 954 à Lavaltrie.

À quelle date a été réalisé l'ensemencement ? car la reprise végétale des talus n'est pas visible sur les photos.

Je ferai une visite des lieux d'ici 1 mois afin de valider les travaux.

**Luce Picard, technicienne**

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone: (450) 654-4355 poste 259  
Télécopieur: (450) 654 6131  
[luce.picard@mddep.gouv.qc.ca](mailto:luce.picard@mddep.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** art 23-24-53-54  
**Envoyé :** 12 septembre 2012 08:44  
**À :** Picard, Luce  
**Cc :** art 23-24-53-54  
**Objet :** 7430-14-01-11335-01 : Plan de restauration : art 53-54

Bonjour Madame Picard,

Voici l'attestation de réalisation des travaux prévus au plan correctif déposé et accepté par le MDDEP pour les lots 3 066 390 et 4 286 954 à Lavaltrie.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes questions ou commentaires,

Bonne journée.

art 23-24-53-54

Repentigny, le 7 mars 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9130-5391 Québec inc.  
53 H, chemin de Lavaltrie  
Lavaltrie (Québec) J5T 2H4

N/Réf. : 7430-14-01-11335-01  
400901110

**Objet : Avoir exécuté des travaux de remblai dans la bande riveraine de la rivière Saint-Jean et de la Branche 11 sur les lots 3 066 390 et 4 286 954 à Lavaltrie, sans certificat d'autorisation**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 9 février 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir exécuté des travaux de remblai dans la bande riveraine de la rivière Saint-Jean et du cours d'eau branche 11, sur les lots 3 066 390 et 4 286 954 à Lavaltrie, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al.2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 16 mars 2012, un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Votre plan des mesures correctives devra comprendre les points suivants :

1. retrait du remblai de la bande riveraine de 10 mètres de la rivière Saint-Jean et du cours d'eau Branche 11;

...2

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-02-15	Heure d'arrivée : 9 h 44	Heure de départ : 10 h 56
Inspecteur : Luce Picard	Accompagné de : Francis Boulanger	

N° intervention : 300717286	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11335-01	N° du rapport d'inspection : 400897603
N° demande : 200331409	Type de demande : Plainte à car. Environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la réalisation de travaux de remblai en bordure de la rivière Saint-Jean sur le rang Saint-Jean sud-est à Lavaltrie.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Lot 3 066390 Lavaltrie	
Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>	
N° du lieu : X2134328	Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté : Coordonnées géographiques : 45,896039000000;-73,298825000000	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,896039000000;-73,298825000000	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9130-5391 Québec inc.	propriétaire	53 H, chemin de Lavaltrie Lavaltrie (Québec) J5T 2H4	Y2096644

<b>Conditions météo</b>
0 C , nuageux

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
NA		

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 23	Nombre de photos annexées au rapport : 12
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Luce Picard avec un appareil photo de type Olympus Stylus 770 et une Canon Power shot A 550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\piclu01\7430-14-01-11335-01\2012-02-15	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf NA. Le GPS utilisé est Garmin Legend HCX. La précision indiquée sur l'appareil lors de la prise des coordonnées était de ± 4 mètres.	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>	
Numéro	Titre

Date de l'inspection : 2012-02-15

No de gestion documentaire : 7430-14-01-11335-01

<input type="checkbox"/> <b>Croquis</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Plan</b>	1	Matrice graphique du lot 3 066 390 provenant de la ville de Lavaltrie
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Carte</b>	2 3	Orthophoto indiquant les points GPS du contour du remblai. Produite par Atlas SAGO Orthophoto indiquant les cours d'eau . Produite par ARC GIS avec la couche MAPAQ
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Autre</b>	4 5	Carte des sites de fraies de la perchaude dans la rivière Saint-Jean par le MRNF Rapport de visite de la ville de Lavaltrie 2012-02-09



**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
<b>Duplicata des échantillons remis :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
<b>Demandes d'analyses jointes au rapport :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Le Ministère a reçu deux plaintes le 9 février à l'effet que des travaux de remblai étaient en cours en bordure de la rivière Saint-Jean., sur les lots 3 066 390 et 4 286 954 à Lavaltrie. Selon les plaignants, la terre proviendrait des travaux de déblais du Train de l'Est (AMT). Par la suite, Mylène Bruneau, employée du Ministère a contacté la municipalité de Lavaltrie, afin de les aviser de la teneur des travaux. Un inspecteur de la ville de Lavaltrie a visité les lieux le 9 février, en après-midi, où il a constaté que des travaux de remblai avaient été réalisés dans la bande riveraine de la rivière et qu'un bulldozer était à niveler le terrain. Il a demandé au conducteur du bulldozer de faire cesser les travaux et a contacté le propriétaire du bulldozer ainsi que le propriétaire du terrain pour demander de cesser les travaux de remblai dans la bande riveraine de la rivière Saint-Jean. L'inspecteur a ensuite transmis les informations recueillies à nos bureaux (photos et matrice graphique). Le lot 3 066 390 est situé en zone agricole et commerciale tandis que les lots 4 286 954 et 3 066 391 sont zonés agricole. Le propriétaire du terrain étant une entreprise, 9130-5391 Québec inc., madame Bruneau a contacté un de ses représentants, art 53-54 afin de vérifier la finalité de ces travaux et de l'aviser de la non-conformité des travaux puisqu'ils auraient été réalisés dans la bande riveraine d'un cours d'eau et qu'il devra corriger la situation. art 53-54 a mentionné à madame Bruneau qu'il a fait remblayer pour fins d'entrepôts.

**3. Description de l'inspection****Constatations**

J'ai constaté la présence d'un remblai de terre sur le lot 3 066 390 et une partie des lots 3 066 391 et 4 286 954. Les lots 3 066 390 et 4 286 954 appartiennent à l'entreprise 9130-5391 Québec inc. tandis que le lot 3 066 391 est une propriété privée. Aucune machinerie n'était sur place et l'accès au terrain (lot 3 066 390) était clôturé et cadenassé (photo 13). Le remblai est composé de sols glaiseux et de terre végétale. Quelques morceaux de roches et briques sont visibles sur moins de 2% de la surface du remblai (photos 2-9). Deux cours d'eau bordent ce terrain. Il s'agit de la rivière Saint-Jean à l'ouest et la Branche 11 au sud.

**Rivière Saint-Jean :**

Dans le haut du talus de la rivière Saint-Jean, j'ai constaté la présence d'une butte de neige ayant 1 mètre de haut (photos 7-8) puis la présence d'un remblai qui longe la rivière Saint-Jean sur une longueur de 106 mètres. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'une roue à mesurer.

Entre les points GPS 3 et 4, le remblai mesure 1,9 mètre de hauteur (photo 7) et est situé à l'intérieur de la bande riveraine de la rivière (point GPS 2 situé à 3,4 m de la rive et GPS 4 situé 5 m de la rive). Les mesures de la bande riveraine ont été prises à l'aide d'un ruban à mesurer à partir de la moitié du talus de la rivière. La pente du talus de la rivière est supérieure à 30 % et sa hauteur est inférieure à 5 mètres. Dans ce cas, selon la Politique de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la bande de protection riveraine (PPRLPI) à protéger est de 10 mètres.

À partir du point GPS 4, le remblai s'éloigne de la rive de la rivière en direction nord sur le lot voisin (3 066 391).

À son extrémité nord, le remblai diminue d'épaisseur en direction du rang Saint-Jean Sud-Est. Il passe de 34 cm au point GPS 5 à 17 cm. au point GPS 6.

**Branche 11 :**

Le remblai longe le cours d'eau Branche 11 sur une longueur de 73 mètres (photo 12). Il est situé à moins de 2 mètres de la rive. Une section du remblai est située dans le littoral du cours d'eau sur une longueur de 1,5 mètre (GPS 7, photos 10-11). La hauteur du talus est moins de 5 mètres et la pente est de plus de 30%. La bande riveraine à protéger est donc de 10 mètres selon la PPRLPI.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Suite à une conversation téléphonique avec art 53-54 le 21 février, ce dernier a mentionné que le remblai a été réalisé pour « mettre ça propre ». Les travaux de remblai ont été réalisés par art 23-24 C'est art 53-54 qui lui a offert des sols provenant des travaux de l'AMT. Il n'a pas de factures pour ces travaux, car le dépôt et le nivelage de

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

ces sols étaient gratuits puisque art 23-24 cherchait des endroits pour disposer des sols, art 53-54 m'a dit qu'il n'avait pas de projet de construction sur ce terrain.

Le 22 février, lors d'une conversation téléphonique avec art 53-54 ce dernier a affirmé que le transport de la terre n'était pas exécuté par art 23-24 mais par d'autres entreprises. Par contre le bulldozer lui appartient. art 23-24 n'a pas conduit le bulldozer qui nivelait le terrain mais il s'est rendu sur le terrain à plusieurs reprises. Selon lui, il y aurait eu un débit de livraison de terre de 15 camions à l'heure et les travaux ont duré 3 à 4 jours pour se terminer le 9 février. Il estime à 300 à 400 voyages de camion pour ces travaux.

Une vérification a été réalisée auprès du MRNF afin d'estimer la sensibilité des cours d'eau à la faune aquatique. Selon la biologiste Chantal Côté, la rivière Saint-Jean abrite plusieurs sites de ponte pour la perchaude. Cependant puisque le remblai est situé à 5 m du cours d'eau, elle ne peut affirmer que le remblai affecte la frayère. Elle recommande toutefois le retrait du remblai dans la bande riveraine ainsi que la végétalisation de celle-ci.

Amélie Gagnon, biologiste au MDDEP partage l'avis de Chantal Côté.

Monsieur Thierry Basque Gravel, inspecteur en bâtiment de la municipalité de Lavaltrie, a mentionné qu'une intervention a été réalisée le 3 novembre 2011 suite à des travaux de remblais sur le lot 3 066 391. La ville avait conclu que les travaux respectaient en majorité la bande riveraine de 10 mètres et n'a pas demandé de correctifs. (Courriel 21 février 2012).

**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Activités de remblayage dans la bande riveraine de la rivière Saint-Jean et du cours d'eau Branche 11, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation ;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al, 2.

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements**

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**

- Aucune atteinte ou très faible risque d'atteinte pour la rivière Saint-Jean puisque le remblai de terre n'est pas situé dans le littoral et de ce fait, n'affecte pas la libre circulation de l'eau de la rivière. De plus, le remblai est situé sur un terrain vacant dans un secteur peu habité à vocation agricole et commercial.

- Aucune atteinte ou très faible risque d'atteinte pour la Branche 11 car le volume de terre qui est déposé dans son lit est négligeable concernant l'obstruction du cours d'eau. : MINEUR

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**

- Atteinte à faible impact puisque l'effet du manquement est généralement complètement réversible, car les correctifs à apporter, soit, le retrait du remblai dans la bande riveraine du cours d'eau ainsi que la végétalisation de la bande riveraine permettront de restaurer le milieu perturbé. : MINEUR

- **Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté**

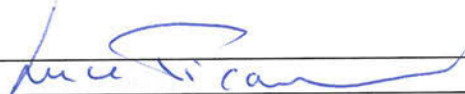
- Milieu récepteur, soit la bande riveraine des cours d'eau, n'ayant pas un caractère sensible puisque le remblai n'affecte pas le littoral du cours d'eau qui abrite les frayères, à perchaudes : MINEUR

**6. Recommandations**

Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité pour le manquement constaté et mentionné à la conclusion.

L'avis devra exiger le retrait complet du remblai de la bande riveraine de la rivière Saint-Jean et de la Branche 11, l'ensemencement de végétation herbacée et la plantation d'arbustes dans la bande riveraine des deux cours d'eau. De plus, la pente des talus des remblais devra être adoucie entre 30% et 45 % (3 : 1 ou 2 : 1) et la base des remblais qui seront adoucis devra se terminer à au moins deux mètres de la bande riveraine afin de permettre le passage de la machinerie hors de la bande riveraine lors des travaux.

Signature :



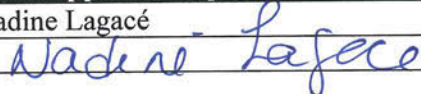
Date de rédaction : 2012-02-28

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : coordonnatrice

Signature :



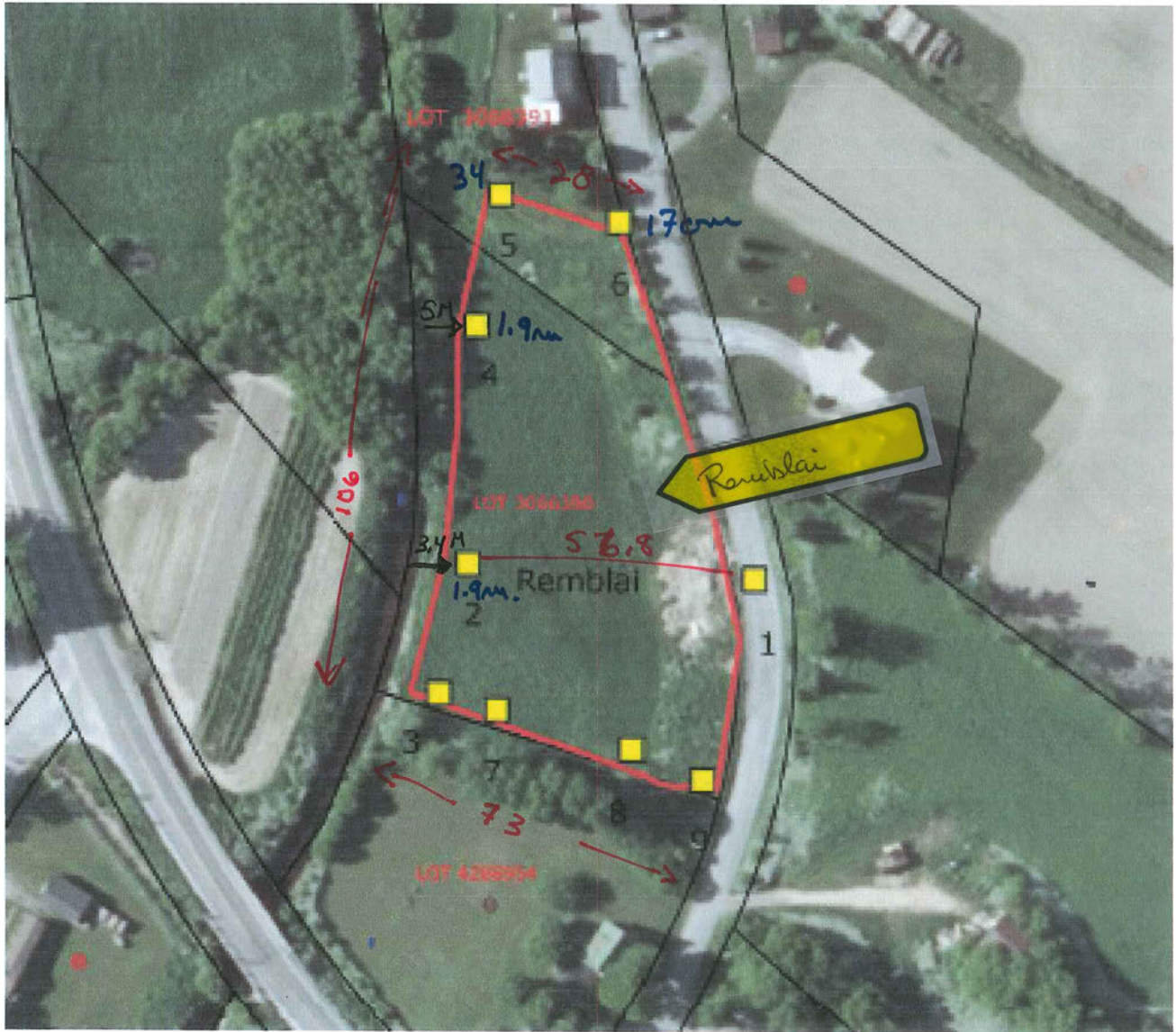
Date : 2012-03-06

Commentaires :



7430-14-01-11335-01

LAVALTRIE : Lots 3 066 390  
3 066 391  
4 286 954



■ hauteur remblai

→ distance de la rive

↔ périmètre

RI: 400897603 - ANNEXE: 2

7430-14-01-11335-01

*Lucie Pica*



# Atlas SAGO

des données :  
vernement du Québec, 2009

[Menu/Légende](#) [Saisie](#)

[Rafraîchir](#)

**jende**

[1 de carte](#)

allique grisée :  
ite de cette portion de carte ou non affri  
à échelle."

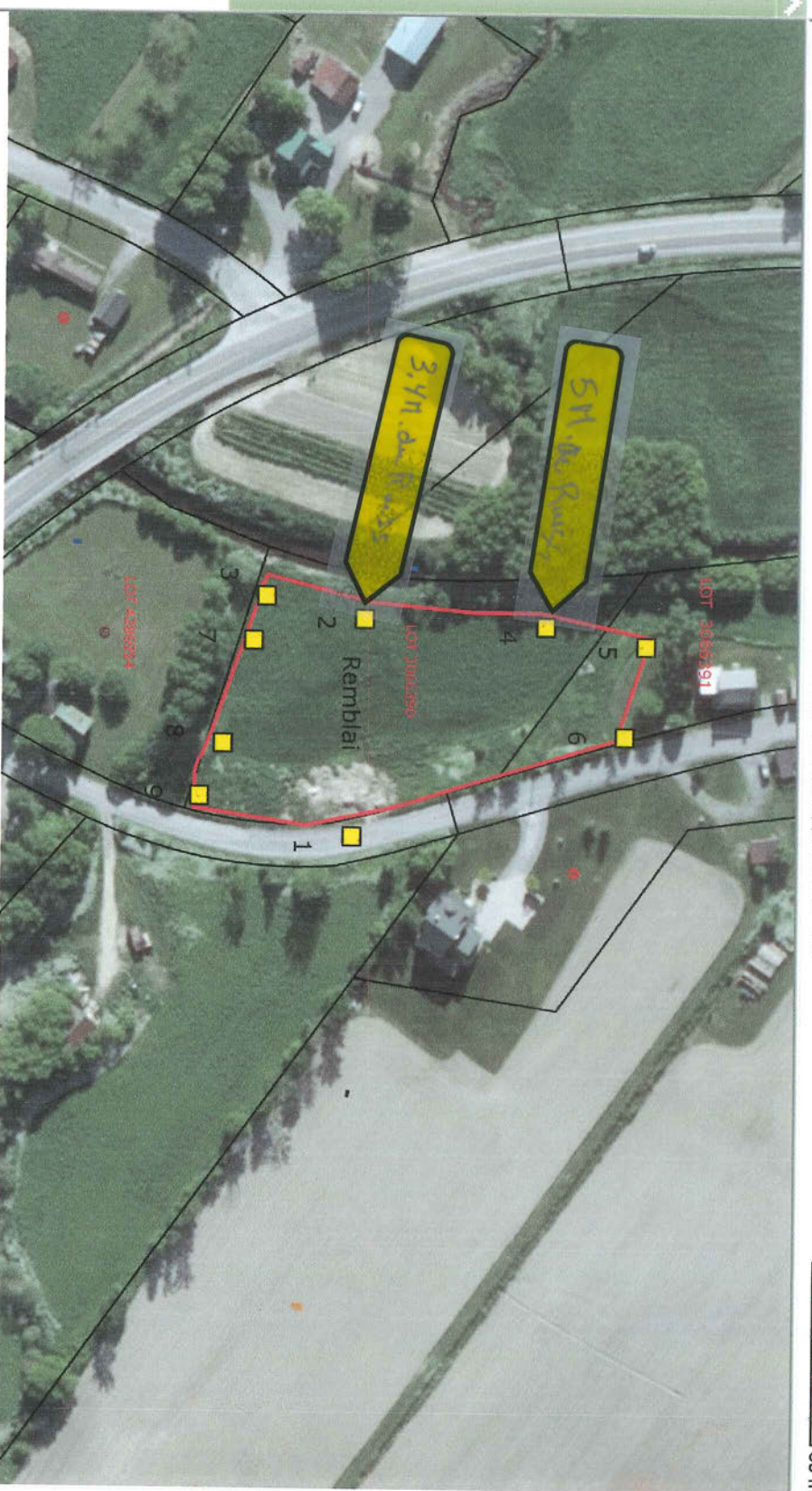
Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Cours d'eau
- Embouchure
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Orthos actuelles 1996-2011
- Ensemble des rôles déval
- Résidentielle

Accueil À propos Cartographie Aide navigateur Trousses Nouveautés Adresses utiles Nous joindre Lieu d'intervention

Unité de mesure : m et m<sup>2</sup>  
Étendue : 403 m Échelle approx : 1 / 1 814

Système de coordonnées : GÉO NAD83 (DD MM SS.ss)



LAVALTRIE : REKBLAI

RI : 400897603

7430-14-01-11335-01

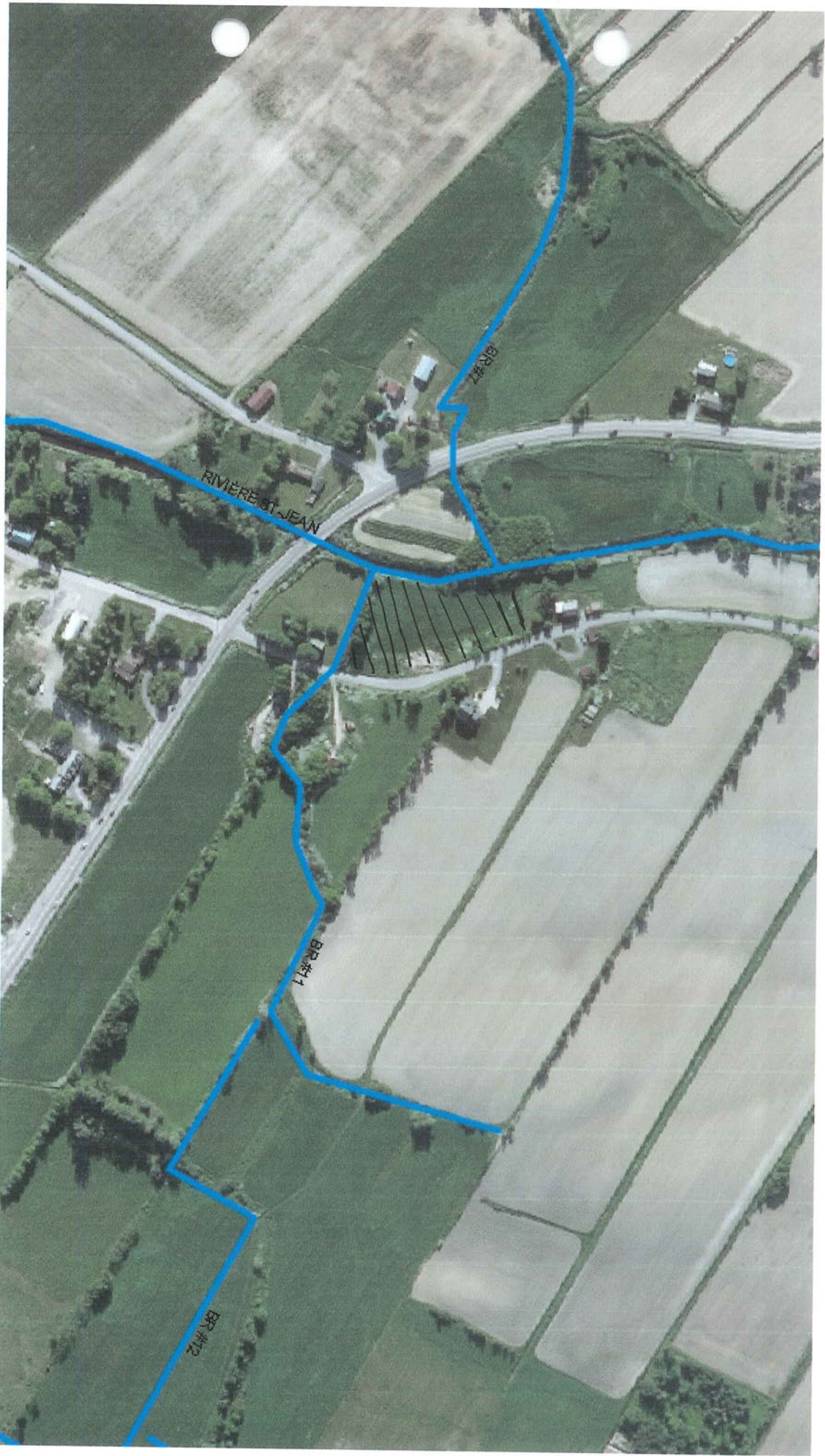
titre(s) [color selection] [line selection] [shape selection] [text selection] [suppression]



Riv St-Jean. Dossier MAPAQ 01244  
Ruisseau - Branche II - Dossier MAPAQ 01244

RI-400 897063

Annexe : 3



Carte des cours d'eau provenant de ARC, GIS  
L'AVANT RIE  
Cordia: Carte MAPAQ

 Remblai